

CHANGER DE POLITIQUE EDUCATIVE

Le Bac, un enjeu majeur

Le baccalauréat est un enjeu majeur par rapport à l'objectif annoncé de 50% d'une classe d'âge au niveau licence : il ne doit pas constituer un obstacle. C'est pourquoi les voix qui dénoncent le « couperet » se font de plus en plus entendre. **Pour le SNES, perdre le caractère national du bac, c'est pour beaucoup de candidats obtenir un diplôme avec une valeur relative.** Ce n'est pas un gage de démocratisation. **Le SNES réclame le retour à un examen garantissant une égalité de traitement et réitère sa demande de consignes du rectorat pour garantir l'anonymat.**

BACCALAURÉAT : AN 3 DE LA RÉFORME CHATEL DU LYCÉE

Le baccalauréat 2013 est le premier baccalauréat de la réforme Chatel initiée en 2010. Le « monument national » fait l'objet d'attaques tant dans ses contenus que dans ses modalités.

Des programmes infaisables ou incohérents

Les enseignants de SES et d'histoire-géographie ont réclamé dès leur parution l'allègement des programmes établis sans concertation, et contre l'avis du *Conseil Supérieur de l'Éducation*. Pour la filière S, la concentration sur l'année de 1^{ère} du programme de 2 années tient de la gageure. Pour l'enseignement des mathématiques, des universitaires pointaient le décalage entre les objectifs annoncés et le nombre d'heures d'enseignement, et la disparition de notions indispensables pour intégrer le supérieur.

Les épreuves en CCF

Elles s'appliquent à la partie pratique (étude et projet) du bac STMG, et au premier oral de spécialité du bac STI2D. Pour les STMG, c'est l'enseignant qui évalue ses élèves. En LV, les collègues ont vu leurs tâches multipliées entre les différentes épreuves et les modalités propres aux options (LV renforcée, LELE etc.).

Les grilles d'évaluation

Elles sont un outil discutable dans la mesure où :

- certaines sont « à trous », ne laissant pas la possibilité à l'examineur de mettre un 8 par exemple. Le candidat a 6 ou directement 10.
- les conditions à remplir par le candidat pour bénéficier des premiers points ne relèvent pas de savoirs particuliers

Pour des informations concernant l'organisation de la session 2013, consultez le site du SNES Versailles, et notamment le compte-rendu de l'audience des trois sections académiques Paris, Créteil et Versailles au SIEC.

Marie-Pierre Carlotti
lycee@versailles.snes.edu

Le changement promis de politique pour les collèves : ni en 2012, ni pour 2013 !



En effet, **le socle commun et son LPC**, mis en place par le précédent Gouvernement et soutenus par le MEDEF, **sont toujours d'actualité** : le Ministre n'a proposé qu'une simplification du processus de validation et de l'information faite aux parents. Les enseignants choisissent généralement de valider l'ensemble des livrets puisque les compétences des élèves sont déjà évaluées dans le cadre des programmes. Ils refusent ainsi une validation liée à des objectifs statistiques pré fixés et qu'il faut satisfaire.

Pour le SNES, le socle commun induit un tri entre les élèves : ceux aptes à poursuivre des études après le collège et ceux limités au socle. Il est urgent que soit mis en place un grand projet fondé sur la culture commune, qui prenne en compte les mutations de notre société et remette à plat les contenus des programmes (pas de rénovation avant 2015 !).

Autre exemple, l'épreuve d'**Histoire des Arts** et son organisation, variables d'un établissement à l'autre alors qu'il s'agit d'une épreuve nationale, demandent un lourd investissement. **Il est important que les collègues membres d'un jury de-**

mandent à être rémunérés (cf. modèle de courrier sur notre site académique : www.versailles.snes.edu).

La circulaire de rentrée 2013 ne contient aucune amélioration : renforcement de l'articulation CM2/6^e avec la mise en place d'un conseil Ecole-Collège (Cheval de Troie de l'Ecole fondamentale), socle et LPC « toilettés » et maintenant, mise en place de parcours menaçant les enseignements artistiques...

La fin du programme ECLAIR et du recrutement local (promis par F. Hollande) **n'est guère respectée dans notre académie**. Si l'absence de nouveaux profilages de postes est à acter, le recrutement sur des postes déjà profilés et son élargissement à 10 postes d'appui dans des établissements non RAR et ce, sans l'avis des personnels et du CA contrairement aux engagements du Recteur, sont inacceptables.

Le SNES continuera à défendre ses mandats et appelle les collègues à les porter dans leur établissement.

Antoine Tardy, Christophe Lucas
colleges@versailles.snes.edu